

Ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit

... « Ces nouveaux emprunts sont déjà planifiés par M. Dintilhac et entreront en vigueur avec les futurs investissements de maintenance et de nouvelles acquisitions dès les prochaines années. Les représentants de la gauche et notamment M. Perrin appuient cette politique en faisant remarquer que Bois-le-Roi est sous-endettée par rapport à la moyenne des communes, comme si l'endettement était un but en soi. La disparition de notre excédent et le remboursement de notre dette impliqueront une augmentation des impôts à terme. » ...

M. GAUTHIER,

A la lecture de la prose ci-dessus abondamment diffusée par vos soins, je présume que les interventions des élus d'AVABLR tant en Conseil qu'en commission des finances n'ont pas retenu toute votre attention sinon toute votre compréhension. Je vais donc essayer d'être plus pédagogue en une matière qui manifestement vous demeure toujours quelque peu absconse.

1 / OUI la ville de BOIS LE ROI est sous endettée par rapport aux communes de sa strate. C'est une réalité objective et chiffrée qui est mesurée par le Ministère de l'intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales/DGCL). Le site de cette administration fait, entre autres, état de l'endettement en volume et par habitant de notre commune. Ce site officiel établit en outre la comparaison avec la moyenne de la strate démographique 5000/10000 habitant dans laquelle évolue BLR.

Nous pouvons ainsi y lire pour l'exercice 2017, dernier exercice comparable connu :

	Chapitre 13 du compte de gestion Endettement (k€)	Dettes € par hab.
BLR <i>Population BLR 2017 = 5828 hab.</i>	1073 k€ <i>dont dette bancaire 1070 k€</i>	184 € <i>dont dette bancaire 184 k€</i>
Strate 5 à 10 000 hab.	non communiqué	849 € <i>dont dette bancaire 835 k€</i>

Source : « comptes individuels des communes » :

www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communeafp/flux.ex? flowExecutionKey=e1s4& eventId=chiffrescles&critereDeSelection.nomCol=BOIS-LE-ROI

En l'occurrence, BLR s'avère être entre **4 et 5 fois** moins endettée que la moyenne des villes françaises de 5 à 10 000 habitants.

La dette bancaire de la commune n'est donc pas un sujet en soi. Elle devait même être encore plus faible qu'elle ne l'est (voir remarque sur les prêts inutiles abordée plus haut). La dette bancaire bacotte est donc relativement insignifiante et atypique. Nous n'en parlons que parce que vous en faites un sujet polémique.

Ce qui importe, en revanche, est de répondre à la question « Comment est-on arrivé à cet atypisme ». En l'occurrence la réponse est : la manne fiscale alimente une épargne brute surabondante au regard du niveau désespérément faible de l'investissement. Nous fiscalisons beaucoup trop au regard du peu de besoins de financement que fait naître un sous-investissement malheureusement chronique.

Dans ce contexte d'autofinancement abondant **il est inutile de s'endetter** : depuis très longtemps nous avons les moyens de payer comptant le (trop) peu d'investissements long terme réalisés !

La dépense publique ne constitue pourtant que la réponse dont se dotent les citoyens pour satisfaire les besoins collectifs qui s'expriment dans notre commune. Le choix des objectifs, l'ampleur des capacités, le choix des moyens les plus efficaces doit déterminer une stratégie financière pérenne. Agiter le spectre d'une dette abyssale n'est que cache-sexe de la réticence frileuse, compulsive et conservatrice qui vous anime. Vous entretenez sciemment la confusion en développant des chimères alors que l'analyse prospective doit s'appuyer sur des données étayées. S'appuyant sur le réel, la critique de la gestion pratiquée n'en sera que plus redoutable.

Comprendre la réalité est en effet le préalable à sa transformation mais il est vrai que ce n'est pas là votre objectif.

2 / Les élus successifs d'AVABLR, depuis longtemps jugent calamiteuse la gestion menée. Celle-ci se caractérise par :

- un sous équipement chronique récurrent depuis plus de 20 ans ;
- la prise de conscience politique périodique de la nécessité du « rattrapage », volonté soulignée par exemple **par tous** les démissionnaires de juillet 2018 tant le retard cumulé en matière d'investissement est évident (locaux, voirie, matériels...) ;
- une fiscalité qui alimente un fonds de roulement inactif, surabondant au regard d'un investissement au volume trop restreint.

Les chiffres bacots sont tellement atypiques de ceux des villes comparables qu'ils en sont caricaturaux. En ce sens BLR constitue le cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire sauf bien sûr

à vouloir ériger la fiscalité comme un filtre social préservant l'entre soi entre CSP+ peu affectées par le poids de l'impôt local.

3 / Depuis de nombreuses années, les élus AVABLR répètent que le peu d'investissements pratiqué par les municipalités successives n'obligeait nullement à emprunter. J'ai pour ma part, lors des débats budgétaires, également mentionné les niveaux pléthoriques de trésorerie que d'inutiles emprunts, souscrits pour 1.5 M€ (dont 1M€ pour financer la médiathèque !), ont contribué à accroître.

Dans cet esprit, j'ai explicité, en séance du Conseil, le fait que les 2 derniers emprunts souscrits consistaient à acheter des seaux d'eau pour remplir une baignoire déjà pleine*¹

La commune dépensait alors des charges d'intérêts aux seules fins de développer des liquidités thésaurisées qui, faute d'être placées ou dépensées subissent l'érosion monétaire (5 M€ à 1.5% = 75000 € = 3 emplois d'ATSEM par an).

Camille GIRE et moi ne pouvons donc que réitérer la métaphore employée (et dont le sens vous a visiblement échappé) : **au regard de l'abondance de l'épargne brute bacotte et du faible besoin de financement initié par l'absence d'investissement, emprunter est inepte.**

4/ Par ailleurs, j'ai sollicité la Municipalité pour que la Commission des finances travaille sur la mise en place d'abattement fiscaux afin de soulager la charge fiscale des foyers bacots les plus modestes.

Je ne rappelle pas avoir reçu un quelconque soutien de votre part en la matière !

5/ En conclusion partielle sur les points budgétaires et financiers :

- il ne faut pas emprunter mais investir davantage ;
- financer en priorité cet effort par un recours prioritaire au fonds de roulement dormant afin d'utiliser la fiscalité accumulée qui l'alimente et qui demeure jusqu'alors prélevée pour rien ou pour pas grand-chose ;
- restreindre l'inégalité fiscale et tarifaire en adoptant des abattements fiscaux « sociaux » et en systématisant l'application du taux d'efforts aux prestations municipales et associatives.

Camille GIRE et moi sommes au regret de contredire ainsi vos postulats idéologiques aux charmes si surannés : la Gauche n'est pas en soi pour l'endettement pas plus qu'elle n'est en soi contre les résultats excédentaires de fonctionnement. Elle ne réclame pas davantage une

¹ Cf. Procès-verbal provisoire du CM du 21 avril 2019 page 7/9 consultable sur le site de la ville

hausse de fiscalité mais une redistribution de l'effort fiscal par la mise en place d'abattements ciblés à vocation sociale.

Vos hâtives conclusions nous concernant sont donc aux antipodes des préconisations que, depuis de nombreuses années, mène AVABLR quant à la gestion de notre commune.

La position politique que vous nous attribuez est à l'opposé de tout ce que Camille GIRE et moi-même avons défendu. Vos allégations sont contredites par tout ce que nous avons écrit, calculé et proposé nos collègues du Conseil et ou de la Commission des finances y compris vous.

Le problème persistant au gré des pseudos changements politiques, je peux également vous fournir tracts et journaux de campagne d'AVABLR de la même teneur sur une période de 10 ans.

Je ne crois pas avoir lu un quelconque travail de prospective de votre groupe dont l'activité se résume à annoncer des lapalissades. Aussi je vous renvoie à mes commentaires ci-dessous accompagnant le contreprojet de PPI² réalisé par le groupe AVABLR. Il est à ce jour le seul projet alternatif contestant chiffres à l'appui les hypothèses invraisemblables de la majorité municipale.

Comme tous les élus de la Commission des finances, vous en avez été destinataire par courriel en date du 26 mars à 11h44.

« ... /... Le scénario prospectif du ROB retient l'hypothèse totalement irréaliste qu'une commune telle que la nôtre puisse dans les 9 mois qui viennent mandater la totalité des 3423 k€ (soit 1350 k€ de crédits neufs millésimés « 2019 » et 2073 k€ de reports issus de 2018) et ne reporte sur 2020 aucuns crédits de dépenses*. On notera à ce propos que le mandatement intégral avant le 31 décembre, tel qu'envisagé par le scénario municipal, des crédits d'équipements, suppose que durant ce court délai soient en outre déposées puis notifiées des subventions au demeurant non budgétées, non formalisées et non sollicitées.

... /...

En prenant comme hypothèse pour l'exercice 2019 :

- en fonctionnement :

.../...

- en investissement :

- la consommation à 100% des crédits conformément à l'hypothèse d'école retenue par le ROB municipal ;
- un nouvel emprunt à débloquent courant 2020 dès lors que M. le maire lors du dernier CM a repoussé au-delà de 2019 l'éventualité de **ce mauvais gag récurrent**. Les chiffres retenus supposent, pour être cohérents avec le ROB, le déblocage début janvier 2020 d'un prêt fixe de 200 k€ sur 10 ans à 2 % l'an à progressivité de 2% l'an. Il est à noter que selon ce scénario, on aura donc négocié **ce prêt inutile à un taux abusif vis-à-vis des actuelles conditions du marché et détérioré par rapport au prêt inutile précédent**. Cette recette vient s'ajouter au BP 2020 à une section d'investissement déjà surdotée en ressources. **On remarquera toutefois que même repoussé en 2020 dans un scénario pourtant amplement dépensier tant en fonctionnement qu'en investissement, l'emprunt s'avère prématuré en 2020 (en 2019, c'eut été prématuré et indécent).**

.../... ».

En ce qui concerne les finances publiques locales, je vous suggère donc d'observer le même niveau de retenue que je m'impose concernant, par exemple, le pouvoir calorifique ou phonique du Placoplatre

² PPI = Plan Pluriannuel d'Investissements, à ne pas confondre avec un PPP, Partenariat Public-Privé

en Ba 13 : c'est-à-dire s'astreindre à ne rien écrire sur un sujet qui demeure pour soi totalement inconnu³, a fortiori en déformant les propos d'autrui.

Pour votre part, vous osez le faire et c'est comme ça qu'on vous reconnaît.

Que vous preniez vos fantasmes financiers pour la réalité demeure votre affaire mais SVP ne mêlez pas AVABLR à vos élucubrations.

6 / Concernant le reste de vos allégations elles ne relèvent que d'une volonté de positionnement politicien de surenchère à droite⁴ préparant vos futurs combats électoraux contre d'autres libéraux.

Elles n'appellent pas de commentaires d'AVABLR tant elles sont burlesques et si pathétiquement clochementerlesques.

Souvenons-nous simplement que le maire actuel développait, il y a peu, les mêmes litanies que vous à l'endroit de la municipalité alors en place : dépenses dispendieuses, indemnisation pharaoniques...

Ce type de critique ne touche donc que l'écume des choses et dispense de réflexion quant aux choix stratégiques.

Je ne résiste toutefois pas à l'envie de vous rappeler que si AVABLR a été désignée par Conseil municipal pour siéger dans les instances de l'intercommunalité c'est tout simplement parce que **votre groupe n'a pas fait acte de candidature dans le délai imparti.**

La vérité est-elle si cruelle que vous éprouviez le besoin d'autant la travestir ?

Cordialement

Pour AVABLR

Jean-Luc PERRIN

³ A cet égard les concepts que vous inventez dans votre tract tels que : « excédent financier », « capacité d'investissement », « évolution budgétaire » n'ont aucune réalité analytique en matière de finances publiques mais ce n'est pas très grave... puisque les montants de crédits votés par la majorité municipales ne sont pas crédibles. Je croyais que Camille GIRE et moi avions suffisamment développé le fait que les chiffres municipaux étaient irréalistes et/ou insincères pour ne pas devoir s'y attacher. Assurément, pour vous, ils sont crédibles ! C'est de bonne guerre mais de mauvais aloi.

Quant à la dénomination « recettes de fonctionnement hors investissement » ou « dépenses de fonctionnement hors investissement » ils ont autant de pertinence que de préciser « oxygène hors azote » ou « azote sans oxygène ».

Par ailleurs déontologiquement (se renseigner sur le sens de ce mot) on n'élabore pas des graphes mêlant des choux et des carottes.

⁴ Ou de fait à notre extrême droite puisque, selon un rare sens de l'humour et une finesse d'analyse qui n'appartient qu'à vous, AVABLR serait en substance une secte bolcho-trotskyisante à la pointe du prolétariat bacot.

